

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

**N° 52**  
MARS 2025  
ISSN 2555-297 X

## Quel avenir pour la politique de cohésion européenne en faveur des territoires ?

De réelles menaces planent sur l'avenir de la politique de cohésion européenne. Celle-ci est liée à la dotation qu'elle recevra du budget post-2027. Or ses perspectives budgétaires sont incertaines du fait de nouvelles priorités qui semblent se dessiner. Par ailleurs, s'inspirant du plan de relance européen, certains pays souhaitent une remise en cause de la « gouvernance partagée » entre l'Europe, les États et les Régions. Depuis trente ans, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale vise à réduire les écarts de richesse entre les habitantes et habitants, les collectivités et les régions de l'Union européenne. Avec 331 milliards d'euros pour la période 2021-2027, ces fonds représentent près d'un tiers du budget de l'Union européenne (UE) soit le second poste budgétaire après la Politique agricole commune (PAC).

Depuis janvier 2014, la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) confie aux Régions françaises la gestion de la plupart des fonds européens structurels. Pour la période 2021-2027, la Nouvelle-Aquitaine va ainsi attribuer 1,3 milliard d'euros aux projets qui favorisent l'emploi, la création d'activités, le développement durable ou l'inclusion sociale en relation avec plus de 300 structures locales, collectivités territoriales, acteurs et actrices socio-économiques, responsables du monde associatif. À titre d'exemple, ces fonds financent ici une épicerie sociale, là un programme de recherche consacré aux traitements de lésions du cerveau pour des patients atteints de Parkinson ou à la suite d'un accident de la route; ailleurs une boulangerie pour acheter du matériel et mettre le fournil aux normes ou encore la création par une coopérative d'une unité de production de paille hachée à destination du secteur de l'isolation. En Nouvelle-Aquitaine, 40 % des crédits (soit plus de 500 millions d'euros) sont dédiés au soutien aux actions environnementales et climatiques, en cohérence avec « Néo Terra », la feuille de route régionale en matière de développement durable.

Face au risque de « nationalisation » du prochain programme d'aides, le CESER appelle à la consolidation du rôle des Régions dans la gestion de ces fonds et de la gestion territorialisée par les acteurs locaux. Le CESER souligne la nécessité de simplifier l'accès à ces fonds et leur contrôle, de réduire le délai d'attribution des subventions. Il suggère d'ajouter une dimension axée sur les résultats en intégrant des critères de durabilité économique, environnementale et sociale.

Yves JEAN  
Président

## Enjeux de l'eau

# LE CESER APPELLE À UN RÉEL SCÉNARIO DE RUPTURE

AVIS

Au regard de l'état alarmant des masses d'eau et de la possibilité de repousser indéfiniment un objectif de « bon état » qui aurait dû être atteint il y a 10 ans, le CESER estime que les mesures des futurs Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) doivent désormais s'inscrire dans un réel scénario de rupture. Une réflexion de fond doit également être menée sur le statut de l'eau. Elle est essentielle à toute forme de vie mais quelle valeur lui accorde-t-on? Est-elle une ressource? Un bien? Un patrimoine commun, tel que reconnu par la loi?

Il y a 25 ans maintenant, une directive européenne, la Directive cadre sur l'eau (DCE) fixait l'objectif d'atteindre le bon état des eaux en 2015, et en cas d'impossibilité de reporter cet objectif à 2027.

En 2025, on sait déjà que les objectifs ne seront pas atteints, loin s'en faut!

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des risques naturels, d'effondrement de la biodiversité, de croissance démographique et d'évolution de la demande en eau face aux futurs usages, les enjeux de la gestion de l'eau et des inondations sont cruciaux.

Pour préparer les stratégies et plans d'action qui permettront d'y répondre pour la période 2028 à 2033 (les piliers d'action étant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), les Comités de bassin et l'État lancent une consultation. Cette consultation préalable à la révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux est commune pour les deux bassins qui concernent la Nouvelle-Aquitaine, mais les préoccupations et les leviers d'actions proposées sont propres à chaque territoire.

Le CESER s'est prononcé en mars sur les documents préparés par les deux Comités de bassin Adour-Garonne et Loire-Bretagne, en réponse aux sollicitations des autorités compétentes. Si ces deux bassins hydrographiques ont des caractéristiques et des stratégies d'action différentes, le scénario de rupture préconisé par le CESER s'appuie sur un certain nombre de lignes de forces partagées.



CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 110\* ORGANISATIONS PATRONALES,  
SYNDICALES, ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.



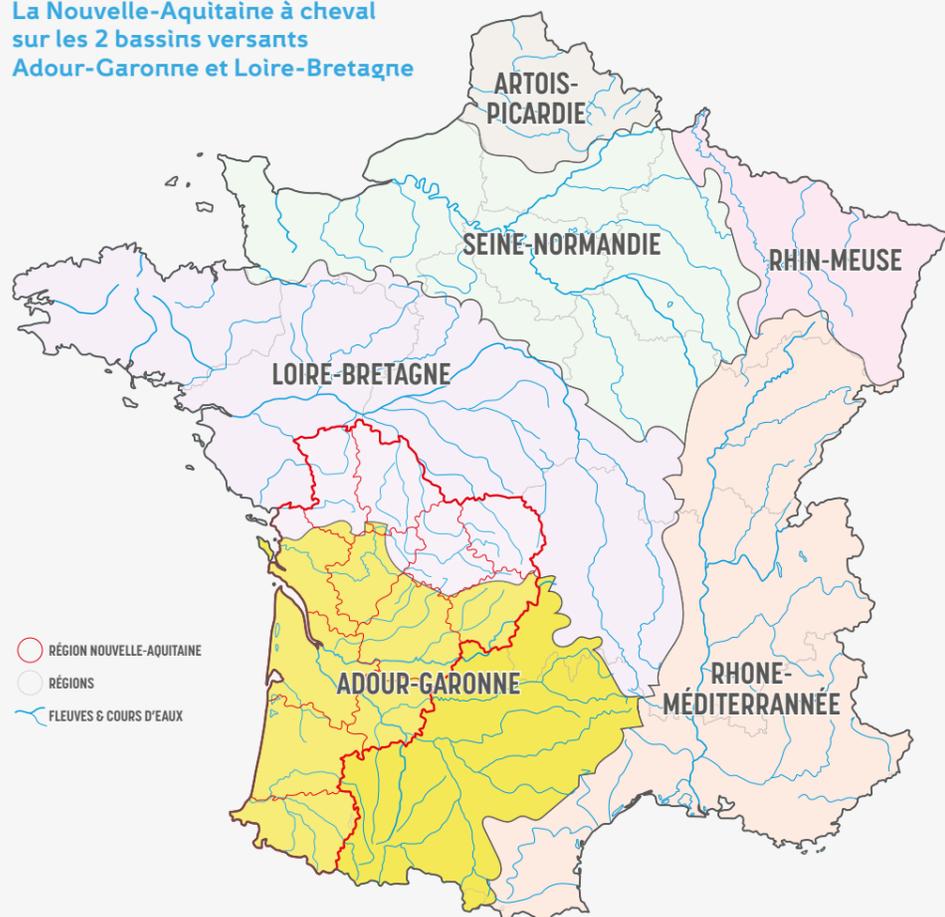
\*en représentation directe et indirecte

## Sommaire Lettre N° 52

Eau	P.1-2
Politique de cohésion européenne	P.3
Avis	P.3-4
Territoires	P.4

## ENJEUX DE L'EAU

La Nouvelle-Aquitaine à cheval  
sur les 2 bassins versants  
Adour-Garonne et Loire-Bretagne



### Prendre aussi en compte les futurs usages de l'eau

Au regard des scénarios d'évolution, les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne seront particulièrement impactés par l'augmentation des volumes d'eau prélevée et consommée, alors que la disponibilité de la ressource tendrait à se réduire. Le littoral atlantique et les Pyrénées pourraient alors se retrouver particulièrement sous pression en période de forte fréquentation touristique où les besoins en eau augmentent. Par ailleurs, la gestion des risques naturels, sécheresses et incendies en particulier, engendre des besoins supplémentaires en eau. Le CESER préconise de croiser les projections climatiques et démographiques existantes avec les deux paramètres suivants :

- l'évolution de la demande en eau face aux futurs usages ;
- l'impact des risques majeurs sur cette demande.

Cette approche combinée devra permettre de mieux orienter les objectifs d'atténuation et d'adaptation aux impacts des changements globaux des futurs SDAGE et les pistes d'actions qui en découleront.

### Renforcer la connaissance et l'information

Le CESER préconise de renforcer les connaissances sur les comportements des différents milieux : les capacités de stockage, de vitesse de recharge et de décharge des masses d'eau souterraines ; les volumes d'eau prélevés par la végétation et les cultures, pour alimenter la réflexion sur l'adaptation des espèces végétales cultivées ; la question de la prolifération des algues vertes sur le littoral ; l'impact du ralentissement observé de courants marins.

La diffusion de cette connaissance participe aussi à une meilleure sensibilisation de l'ensemble des acteurs en faveur de la sobriété.

### Engager des mesures d'envergure pour la sobriété

Le CESER insiste sur le déploiement de mesures en faveur de la sobriété et de l'évolution des modèles actuels qui doit s'accroître pour être en phase avec les défis climatiques qui se posent et qui vont s'intensifier. Il estime par ailleurs que l'objectif de réduction de 10 % de la quantité d'eau prélevée d'ici 2030 est un objectif important à atteindre en prenant en compte des éléments essentiels que sont : la gestion équilibrée des ressources disponibles partagées collectivement selon les besoins et les différents usages, un changement progressif des modes de production et de consommation, ainsi que les impacts du dérèglement climatique.



### Déployer des mesures de réduction des pollutions

Considérant la qualité de l'eau comme un enjeu de santé publique majeur, le CESER défend le déploiement de mesures de réduction des pollutions qui s'inscrivent dans des scénarios de rupture avec ce qui a été fait jusqu'à présent. Il préconise qu'une réflexion soit menée sur le financement nécessaire pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement individuels et collectifs.

Une attention particulière doit être portée à la qualité des eaux côtières et particulièrement à celle des eaux de transition qui sont déjà en très mauvais état du fait de bouchons vaseux et impactées d'une part par les pollutions provenant des activités en amont et d'autre part, par l'augmentation des pressions touristiques.

Le CESER insiste enfin sur la nécessité de renforcer les actions existantes pour une réduction à la source des pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole.

### Enrayer l'effondrement de la biodiversité

Le dérèglement climatique, les pollutions, l'exploitation des ressources, les pratiques intensives, l'artificialisation des sols, les espèces exotiques envahissantes, sont autant de pressions qui accélèrent le déclin généralisé de nombreuses espèces. La présence et la diversité des espèces dans un milieu aquatique font partie des indicateurs les plus suivis pour évaluer la qualité des masses d'eau.

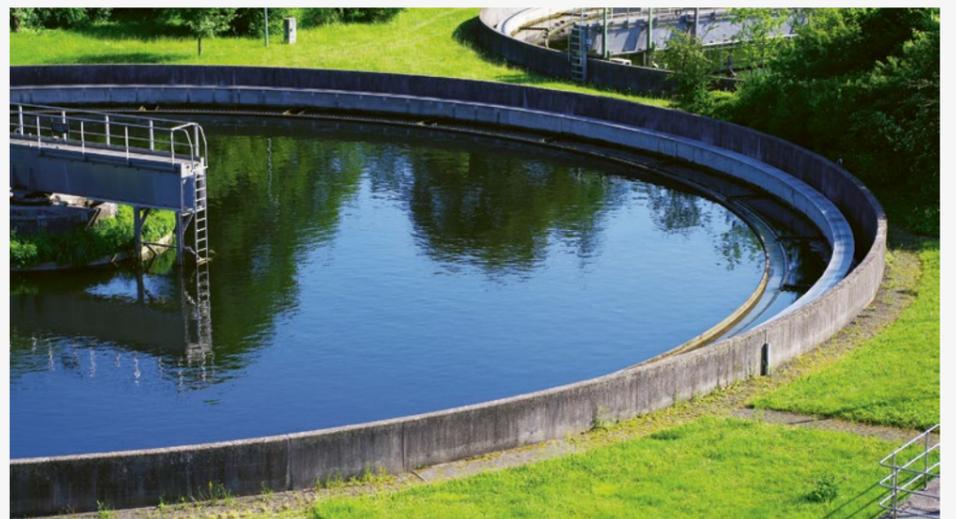
Le CESER suggère que des études approfondies soient menées pour envisager un déploiement en masse des solutions fondées sur la nature ainsi que la pérennité des activités productives et économiques du territoire, en particulier agricoles et forestières. Les enjeux présentés dans le projet de SDAGE sont jugés insuffisants pour prévoir des mesures et des plans d'actions adaptés.



### Ouvrir la question du financement de la gestion de l'eau et favoriser une solidarité amont-aval

La question de l'évolution du financement global des politiques de l'eau est un enjeu prioritaire contribuant à leur réussite, estime le CESER qui rappelle son attachement au principe « l'eau paie l'eau ». Le système majoritaire actuel de financement des infrastructures de réseau dépend du volume d'eau consommée et celui des agences de l'eau repose en partie sur le principe « pollueur-payeur ». Cela signifie donc qu'en cas de réduction des consommations et des pollutions, les financements le seront tout autant. Ce mode de fonctionnement questionne et une réflexion doit être engagée.

Le CESER défend une approche territoriale différenciée basée sur une réflexion concertée et une approche amont-aval de la gestion de l'eau. Il relève également l'importance de prendre en compte la question du dimensionnement des infrastructures face aux évolutions démographiques et climatiques qui vont demander des adaptations et par conséquent un coût supplémentaire pour les autorités de gestion. L'entretien et le dimensionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont au cœur des problématiques d'aménagement.



### Mieux comprendre et anticiper les risques d'inondation

Le CESER recommande de renforcer les connaissances sur le phénomène de ruissellement imprévu, afin de mieux anticiper les impacts et les coûts liés à ces événements. Cette action serait d'autant plus pertinente pour mieux comprendre les risques non encore recensés, malgré les constats de débordements sur le terrain. La gestion des constructions en zones inondables nécessite des mesures de contrôle renforcées.

L'ensemble des mesures qui seront prises doivent tenir compte des futures tendances climatiques mais aussi démographiques et surtout des usages attendus de l'eau qui vont aussi évoluer. En ce sens, les décideurs publics ont une responsabilité importante pour garantir la santé de la population et des écosystèmes, enrayer l'effondrement de la biodiversité et éviter la « mal adaptation » aux phénomènes globaux qui s'annoncent.

Enrichir la connaissance, la diffuser pour aller vers davantage de sobriété et contribuer à faire changer les modèles actuels sont autant de défis qu'il faudra relever de façon concertée pour assurer la résilience des territoires et de tous les usagers de l'eau.



## L'EXEMPLE TRÈS PARTICULIER DU MARAIS POITEVIN

Pour mieux appréhender la complexité de la gestion de l'eau, le Bureau du CESER a tenu une réunion de travail au siège du Parc naturel régional du Marais poitevin à Coulon (79) en février. Les membres du CESER ont été reçus par Pascal DUFORESTEL, président, Sandrine GUIHÉNEUF, directrice générale et Dominique GIRET directeur technique du Parc naturel régional du Marais poitevin. L'occasion de présenter les enjeux et actions du Parc naturel régional du Marais poitevin et d'échanger sur le sujet de la gestion de la zone humide et de l'eau, permettant ainsi aux conseillères et conseillers d'appréhender cette thématique de façon concrète et locale, en écho aux travaux, contributions et consultations menés à ce sujet.

Le Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique, participe à réguler le climat en stockant le carbone et à recueillir et épurer les eaux. Aménagé depuis des siècles, le Marais poitevin doit constamment concilier les activités humaines, la protection de la nature et la gestion de l'eau, ce qui nécessite l'engagement et l'articulation de nombreux acteurs. Le Parc veille ainsi au quotidien à préserver les équilibres sur son territoire et notamment celui de l'eau dans un contexte marqué récemment par de vives tensions sociales autour de projets d'aménagements de réserves de substitution. Ce sont le savant équilibre dans la gestion et le partage de l'eau, dans la prise en compte du changement climatique et l'évolution des usages, le système de gouvernance mis en place qui ont retenu l'attention du CESER.



## Économie sociale et solidaire

### UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR ACCOMPAGNER UNE ÉCONOMIE ENGAGÉE

AVIS

L'économie sociale et solidaire (ESS) revêt une importance incontournable dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine à la fois dans l'économie régionale, mais aussi en matière de lien social, d'expérimentation, d'innovation sociale et d'alternatives de développement. En effet, avec 256 710 salarié-es, près de 12 % de l'emploi total de la région mais aussi 1,3 million de bénévoles, l'ESS est solidement ancrée en Nouvelle-Aquitaine. Bordeaux accueillera d'ailleurs le Forum mondial de l'ESS en octobre 2025.

Compte-tenu du poids de cet ensemble protéiforme notamment composé d'associations, coopératives de tous types et mutuelles, le CESER a salué l'initiative d'une stratégie régionale d'accompagnement. Le soutien proposé pour favoriser les innovations sociales, à travers un Appel à manifestation d'intérêt (AMI), est particulièrement apprécié.

Le CESER a néanmoins préconisé la poursuite de la déclinaison territoriale de la stratégie régionale, déjà engagée avec trois départements, auprès des autres départements néo-aquitains et des intercommunalités via des conventions de partenariat.

Par ailleurs, les employeurs et employeuses de l'ESS sont confronté-es au défi de trouver un équilibre entre les valeurs sociales qu'ils et elles défendent et la nécessité de pérenniser leurs modèles économiques, qui ne peuvent dépendre uniquement de financements publics temporaires. Le CESER a incité le Conseil régional à s'inscrire dans une démarche de consolidation des structures existantes et de leurs services, grâce à un accompagnement adapté, prenant en compte les réalités propres à l'ESS. Il encourage également le Conseil régional à porter, dans le traitement des dossiers, une attention particulière aux associations, structures de l'ESS parmi les plus fragiles.

Le CESER a rappelé l'importance du dialogue social au sein des structures de l'ESS. Ceci implique l'association de l'organisation professionnelle représentative des employeurs et employeuses de l'ESS (UDES), de la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) et des syndicats de salarié-es dans la mise en œuvre de la stratégie ESS du Conseil régional. La formation, la professionnalisation et la représentation syndicale des employeurs et employeuses et des salarié-es sont essentielles.

Enfin, et pour éviter toute mise en opposition ou en concurrence entre les acteurs de l'ESS et ceux de l'économie conventionnelle, ces structures toutes privées doivent répondre aux mêmes objectifs d'éco-socio-conditionnalités dans les demandes de subventions auprès du Conseil régional.



## Politique de cohésion européenne

### L'APPROCHE TERRITORIALISÉE DOIT ÊTRE CONSOLIDÉE ET SIMPLIFIÉE

CONTRIBUTION

Alors que la Commission européenne travaille dès à présent aux contours de sa future politique de cohésion pour la période post-2027, le CESER Nouvelle-Aquitaine se positionne clairement en faveur du maintien voire de la consolidation d'une approche qui favorise l'émergence et l'accompagnement des projets au plus près des territoires.

Jusqu'à ce jour, deux grands principes ont sous-tendu la politique de redistribution des différentes aides européennes. D'un côté, la « gouvernance multiniveaux » entre l'Europe, les États et les Régions. De l'autre, l'approche territorialisée (FSE, FEADER, etc.) par laquelle les Régions reçoivent les financements et les attribuent en lien avec les spécificités du terrain. Ce système reconnaît que les Régions sont les plus à même de déterminer les besoins de leurs territoires et de coupler les aides européennes à leurs propres politiques régionales d'accompagnement. Or, le Covid-19 et le plan de relance mis en place en urgence à partir de 2020 ont non seulement bouleversé le calendrier, mais également remis en question le mode d'attribution des aides européennes avec le risque d'une « nationalisation » du prochain programme d'aides, à partir de 2028.

Le CESER appelle au contraire à la consolidation de l'approche territorialisée, mieux adaptée à la prise en compte des attentes des acteurs et actrices des territoires et plus à même de favoriser l'implication de la société civile dans l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques. Il suggère d'ajouter à celle-ci une dimension axée sur les résultats en intégrant des objectifs qualitatifs et quantitatifs avec des critères de durabilité économique, environnementale et sociale. L'instance consultative régionale appelle également à une simplification de la procédure pour faciliter l'accès aux fonds des acteurs et actrices de territoire.

La politique de cohésion doit contribuer à l'attractivité des territoires à travers une économie locale forte. Elle devrait aussi garantir des conditions sociales et environnementales favorisant l'ancrage des habitantes et habitants dans leur territoire.



## Tiers-lieux

### DES ESPACES D'INNOVATION SOCIALE QU'IL FAUT PÉRENNISER

AVIS



Les tiers-lieux constituent des espaces d'innovation, de mutualisation ou de partage, générateurs de dynamiques sociales et d'animation territoriale. 250 tiers-lieux, dont les trois-quarts situés en milieu rural, sont désormais implantés en Nouvelle-Aquitaine. Ce maillage dense est le fruit de dynamiques territoriales accompagnées, depuis une douzaine d'années, par une politique volontariste et régulièrement réaffirmée du Conseil régional. Le CESER s'associe pleinement à sa politique régionale pour la période 2025-2028.

Un des enjeux majeurs réside désormais dans la capacité des tiers-lieux à perdurer en préservant un équilibre entre institutionnalisation et respect des valeurs d'innovation et de solidarité qui les caractérisent. La consolidation de leur modèle socio-économique doit être une priorité, en prenant en compte leurs spécificités, les conditions de travail des salariés et bénévoles, l'accès à des formations et enfin, l'information des populations.

Le Conseil régional propose d'accompagner les tiers-lieux qui s'engagent dans quatre domaines : la formation, le soin, la production et l'alimentation. Le CESER a attiré l'attention sur les effets potentiellement réducteurs d'une telle approche qui pourrait brider certaines initiatives ou en limiter la portée. D'autres thématiques sont envisageables, parmi lesquelles la dimension touristique, l'adaptation au changement climatique, le logement (certains tiers-lieux ayant par exemple déjà travaillé sur l'accueil des saisonniers).

Enfin l'articulation et la complémentarité entre les tiers-lieux et d'autres structures existantes doivent être recherchées afin d'éviter les doublons et effets de concurrence. Le CESER a attiré plus spécifiquement l'attention sur l'ouverture des tiers-lieux aux domaines de la santé et de la formation, avec deux points de vigilance : celui de la concurrence et donc de la fragilisation des acteurs existants, et celui de l'intervention dans les tiers-lieux d'acteurs dont la qualité ou les pratiques ne seraient pas nécessairement reconnues.

CONTRIBUTION

## LE CESER ADOPTE UNE CHARTE ÉTHIQUE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



Dans l'objectif d'affirmer son engagement pour la diversité et l'inclusion, le CESER a fait le choix d'adopter en mars une « Charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations ». Ce texte rappelle les valeurs fondamentales que les membres de l'Assemblée s'engagent à incarner et promouvoir : égalité et inclusion ; respect de la diversité ; lutte contre les discriminations et les violences. Il établit un certain nombre de règles de conduite spécifiques telles que celles visant : une communication égalitaire (adoption de formes de langage non discriminatoire pour ses propres productions), un engagement contre les discours de haine, l'exemplarité. En adoptant cette charte, les conseillères et les conseillers du CESER s'engagent à concrétiser l'ambition de l'institution en termes d'éthique, d'égalité et de responsabilité au service de la Région et des personnes qui l'habitent.



## UN CADRE DE CONCERTATION POUR CONSTRUIRE L'OFFRE DE MOBILITÉ



**A**utorité Organisatrice des Mobilités (AOM), la Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée en 2021 d'un Comité des partenaires, instance de dialogue entre AOM, employeurs et employeuses, syndicats, usager.es et habitant.es. La Région souhaite reconfigurer celui-ci afin de se conformer aux exigences découlant de la loi de finances 2025, qui vient redéfinir sensiblement la composition et les missions de ces instances.

Le CESER a salué le fait d'être consulté en amont par l'exécutif régional et a approuvé le redimensionnement de l'instance sur une base plus resserrée, dont il attend qu'elle favorise un réel débat entre les acteurs et actrices et qu'elle permette ainsi d'éclairer utilement la stratégie régionale de mobilité.

Il a suggéré de faire une place aux représentant.es des fédérations de parents d'élèves (transports scolaires) et du tourisme, domaines spécifiques qui contribuent à structurer une part des déplacements en région. Pour le CESER, la désignation des membres du Comité devrait s'attacher à une représentation des territoires et à la parité femmes/hommes. Il suggère également de reconsidérer les modalités du tirage au sort des habitantes et habitants appelé.es à siéger au sein du Comité.

### À savoir, un débat annoncé sur le financement des transports régionaux.

La possibilité, ouverte par la loi de finances 2025, d'instaurer un versement mobilité régional a soulevé de vifs débats en plénière de mars. La mise en place d'un versement mobilité régional croise en effet des enjeux forts liés à l'impact, pour les entreprises et les employeurs publics d'une nouvelle imposition et, parallèlement, à l'ampleur des besoins de financement des transports régionaux. C'est pourquoi le CESER a souhaité pouvoir être consulté sur l'instauration, si elle était décidée par le Conseil régional, de ce versement mobilité régional.

## LE BUREAU DU CESER ACCUEILLI À LA MAIRIE DE BORDEAUX



**P**oursuivant son engagement à organiser la majorité de ses rendez-vous « hors les murs », le Bureau du CESER a tenu sa première réunion 2025 dans les salons de la Ville de Bordeaux, accueilli par son maire Pierre HURMIC. L'occasion d'échanger avec lui des sujets d'intérêt partagés avec le CESER, tels que : l'importance d'une action conjointe pour une plus grande justice sociale et environnementale, l'égalité femmes-hommes, la

transition écologique et l'urgence climatique, la prise en compte des enseignements tirés du mouvement des « Gilets Jaunes », la démocratie locale, etc.

Les échanges se sont poursuivis autour des principaux défis que devra relever la ville de Bordeaux, en premier lieu, l'urgence climatique. Ainsi, à Bordeaux toutes les décisions financières sont examinées sous le prisme de la transition écologique. Différents projets ont été présentés : la végétalisation de la ville (pour lutter contre les îlots de chaleur et rafraîchir Bordeaux), la solarisation avec la promotion de l'énergie solaire, en partenariat avec divers acteurs et actrices, la transition économique pour la filière viticole, le développement de l'Économie Sociale et Solidaire, Bordeaux accueillant le Forum mondial du GSEF (Global Forum for Social and Solidary Economy) en octobre, le développement du bâtiment frugal bordelais (labellisé) avec des matériaux biosourcés et végétalisés, etc.

Pierre HURMIC a conclu son propos en exposant sa vision du rôle de maire, à la fois « maire du quotidien et maire du lendemain », estimant que la collectivité municipale est à la fois un acteur « qui répare et qui prépare ».

## LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA FAÇADE ATLANTIQUE EUROPÉENNE



**L**e CESER Nouvelle-Aquitaine, représenté par son Président, Yues JEAN a participé à la réunion du Comité d'orientations du Réseau Transnational Atlantique (RTA) qui s'est tenu les 30 et 31 janvier à Salamanque (Espagne).

Le RTA, présidé par Patrick CARÉ, président du CESER de Bretagne, regroupe depuis une vingtaine d'années des représentant.es des sociétés civiles des régions de la façade atlantique européenne (CESER français de Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine, CES espagnols du

Pays Basque, de Galice, des Canaries, d'Extrémadure, de Castilla y León et d'Andalousie et le Forum Oceano portugais).

Après avoir travaillé ces dernières années sur les enjeux de mobilité autour du Corridor Atlantique et des perspectives de renforcement des coopérations entre les instances consultatives des régions concernées, le Comité d'orientations du RTA a retenu le principe d'un nouveau travail commun qui sera consacré aux défis, aux problématiques et aux dynamiques démographiques sur la façade atlantique : situations contrastées entre une littoralisation accentuée et des territoires intérieurs parfois plus en déprise, tendances d'un vieillissement plus ou moins marqué, impact des mobilités de populations, etc.

## LE BUREAU DU CESER ACCUEILLI À LA MAIRIE DE NIORT



**A** l'occasion de son déplacement dans les Deux-Sèvres, le Bureau du CESER a été reçu à l'Hôtel de Ville de Niort par son premier édile, Jérôme BALOGE.

Ce dernier a rappelé quelques éléments d'histoire de la cité médiévale (« Niort, 820 ans d'histoire municipale ») mais aussi la situation géographique de sa ville au sein de la région Nouvelle-Aquitaine et ses relations avec les territoires voisins. Après avoir dressé un panorama des activités économiques de l'agglomération (22 000 emplois tertiaires liés aux assurances mais

aussi 8 000 emplois industriels), il a évoqué les grands enjeux auxquels elle est confrontée, notamment la création d'emplois, le dynamisme démographique, l'accès aux soins, l'enseignement supérieur, la mobilité, le verdissement de l'urbanisme, etc. Les conseillères et conseillers ont prolongé les échanges sur les thématiques d'actualité du CESER que les actions conduites à Niort peuvent éclairer, en particulier :

- Les mobilités douces et la gratuité des transports publics, politique qui traduit concrètement une préconisation du CESER formulée dans son rapport « Enrayer la fabrique de la pauvreté ».
- Le projet d'un pôle de coopération Niort-Atlantique, entre Niort et La Rochelle en capacité de peser dans la grande région Nouvelle-Aquitaine. Ce pôle de coopération se traduit par l'émergence d'une « métropolisation de projets » et un renforcement des coopérations, dans de nombreux domaines tels que l'accessibilité (routière et ferroviaire) vers Paris et sur la façade atlantique vers Bordeaux ; le développement économique et industriel (le fret, l'aéronautique) ; l'enseignement supérieur et la recherche, etc.

Enfin, le CESER a salué l'engagement de la ville dans une démarche globale de développement durable formalisée alignée sur l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies.

## RENCONTRE AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE NIORT

**P**résente dans le département des Deux-Sèvres, une délégation du CESER a tenu à rencontrer les animateurs et animatrices du Conseil de développement de l'agglomération du Niortais (CAN) le 17 février dernier. Nicolas TOUCHARD (président), Valérie CARDON, Romain BŒUF-ALARY, Sylvie THOBOR, Jean-Michel PIERRE (membres) et Virginie GUTHBROD (cheffe de service) ont présenté le Conseil de développement et ses travaux récents consacrés à l'accès aux soins, au devenir des zones commerciales à l'horizon 2050, à l'attractivité du territoire ou encore à la mobilité.

L'objectif du CESER est de se rapprocher des acteurs et actrices des territoires infra-régionaux et d'échanger sur les travaux respectifs des deux institutions. Profiter et s'enrichir mutuellement des expériences respectives - connaissance fine des territoires et remontées d'expériences locales d'un côté, travaux et vision à l'échelle régionale de l'autre.



ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon

Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo - Réalisation : Laplante

Crédits photos : Thierry Martrou, Sébastien Ortola, Françoise Roch - AdobeStock ; Olivier Klencklen, Philippe Devanne, symbiot, Vitalii Vodolazskiy - Günther Vicente European Communities - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE